



PREFET du DOUBS

**ARRETE PREFECTORAL D'
ABROGATION DES DROITS
D'EAU
AVIS DE PUBLICITE**

AVIS AFFICHE LE 1^{er} OCTOBRE 2017

En vertu du classement de la Loue, du Lison à l'aval d'Arc-et Senans, en liste 2 de l'article L214-17 du code de l'Environnement relatif à la continuité écologique, le Préfet du DOUBS prévoit d'abroger les droits d'eau de toute nature du seuil dit « Moulin de Brère » (n° ROE 6648), situé sur la Loue, sur la commune de Brères.

Au préalable, conformément à l'article R.214-27 du code de l'environnement, après avoir consulté les services fiscaux, le Préfet a déposé à la Mairie de Brères un dossier qui expose le projet concernant le devenir du barrage dans le cadre des obligations de restauration de la continuité écologique.

Cette mesure de publicité permet à un éventuel propriétaire ou bénéficiaire d'une autorisation relative au seuil dit « du Moulin de Brères » (n° ROE 6648) de se faire connaître auprès du Préfet, tout en lui apportant la preuve de ses droits sur l'un ou plusieurs de ces ouvrages. Il peut, en outre, présenter au Préfet ses observations quant au projet.

Le dossier est consultable, pour une durée de 4 mois à compter de la date d'affichage du présent avis, à la Mairie de Brères, place de la Mairie, 25440 Brères.

Ouverture au public :
Le vendredi de 15h45 à 16h30

Le dossier est également disponible sur le site Internet de la Préfecture du DOUBS :

Un avis est déposé :

- à la mairie de Brères
- sur le site Internet de la Préfecture : <http://www.doubs.gouv.fr>
- sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>
- sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, délégation de bassin Rhône-Méditerranée : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser des questions relatives à ce dossier par message électronique ou par courrier à :

DDT du Doubs, ERNF Doubs-Brères, 6 rue Roussillon, BP 1169, 25003 Besançon cedex ddt-umoh@doubs.gouv.fr